

08.02.07 ACCÈS BAIE DE BEAUPORT: RÉPONSE DE M. LABRECQUE, VP PORT DE QUÉBEC



Écrit par Yvon Lefebvre
11-02-2008

Sujet: RE: Correspondance pour Monsieur Marcel Labrecque / avec pièce attachée

Date: Thu, 7 Feb 2008 16:35:06 -0500

De: "Labrecque, Marcel" <Marcel.Labrecque@portquebec.ca> [Add Mobile Alert](#)

À: "Yvon Lefebvre" <yvonl@yahoo.com>

CC: "Mme Sylvie Boucher "Députée" "fédéral" Beauport-Limoilou" <bouchs1@parl.gc.ca>, "Amyot, Georges" <georges.amyot@portquebec.ca>, "Mme Suzanne Marquis Ville de "Québec" DGA Servics "à" la "communauté" <suzanne.marquis@ville.quebec.qc.ca>, Fernand.Martin@ville.quebec.qc.ca, Guy.Belanger@ville.quebec.qc.ca, "Gaudreault, Ross" <Ross.Gaudreault@portquebec.ca>

M. Lefebvre,

J'ai pris connaissance de votre demande d'accès au site de la Baie de Beauport.

En tout premier lieu, j'aimerais vous indiquer que l'Administration portuaire est tenue en vertu de l'entente de contribution intervenue avec le Gouvernement du Canada de livrer le site au plus tard le 31 mai 2008. Actuellement, il est prévu de réaliser après la fonte des neiges des travaux de finition (pose de terreau) et de plantation (arbres et arbustes ainsi que l'ensemencement généralisé du site. Il s'en suit que le site sera encore régi par les règles concernant la sécurité sur les chantiers.

Par ailleurs, la Ville de Québec devrait prendre possession des nouveaux aménagements vers le 1er mai 2008 en vue de planifier une ouverture du site pour le début de juin 2008. Cette prise de possession doit être précédée par l'obtention d'un décret du Gouvernement du Québec lui permettant de signer un bail de 30 ans avec l'Administration portuaire de Québec. Je constate cependant que vous faites présentement des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour que ledit décret ne soit pas émis.

En terminant, comme la Ville de Québec sera le gestionnaire du site de la Baie de Beauport et que les travaux de construction ne seront pas entièrement complétés avant le 31 mai 2008, je ne vois pas comment nous pourrions accéder à votre demande sans enfreindre la réglementation concernant l'accès aux chantiers de construction et sans obtenir l'aval de la Ville de Québec.

Salutations

Marcel Labrecque

Vice-président Exploitation

Administration portuaire de Québec

Tél. bureau : 418-648-3640 poste 1203

e-mail : mlabrecque@portquebec.ca

Dernière mise à jour : (19-03-2008)

Fermer la fenêtre